



Solidarités familiales, solidarités publiques, quelles complémentarités pour les Doubiens?

La famille est au cœur des solidarités. Mais tantôt donateurs, tantôt donataires, les Doubiens identifient les limites de leur investissement. Que ce soit pour accompagner leurs proches ou pour préserver leur autonomie, ils plébiscitent le soutien de la collectivité. Information, soutien moral, services de proximité et aides financières sont autant d'axes à développer.

Aide apportée

A qui vient-on en aide ?

Selon l'INSEE en 2011, 89% des Français âgés de 16 ans ou plus déclarent pouvoir mobiliser un proche en cas de difficulté. Cette réalité française se vérifie dans le département du Doubs. En 2014, 93% des ménages déclarent être venus en aide à au moins un de leurs proches au cours des 12 derniers mois. Les efforts qu'ils fournissent se concentrent sur certains groupes d'individus. 58% en ont soutenus deux (*parents et voisins ; enfants et petits enfants...*).

Mais les Doubiens aident en premier lieu leurs parents (*fig1*). 56% déclarent les avoir accompagnés. Le système d'entraide créé dans le foyer d'origine est déterminant. Les principes posés à travers l'éducation, l'organisation quotidienne..., sont encore des réflexes. De fait, les plus de 55 ans sont ceux qui interviennent le moins¹ auprès d'eux. Ils sont plus nombreux à être devenus orphelins.

Ils soutiennent en second lieu leurs enfants.

33% les ont accompagnés. Les plus attentifs sont les plus de 55 ans, soit les Doubiens devenus grands-parents². Lorsqu'ils sortent du foyer les enfants ne sont certainement pas délaissés mais l'aide apportée n'est pas formalisée ainsi. Ils estiment plutôt les accompagner quand ils deviennent eux-mêmes parents. D'ailleurs, l'aide s'amointrit quand les petits-enfants grandissent³.

Et puis, les Doubiens soutiennent les personnes de mêmes générations qu'eux. 34% secourent voisins et amis et 35% leurs frères et sœurs. Les moins de 40 ans sont les plus grands pourvoyeurs⁴. Cette tranche d'âge bénéficie aussi d'un plus grand potentiel de liens sociaux. Conjointes et enfants créent chacun des liens qui agrandissent le réseau social et familial et par conséquent les possibles sollicitations. Contrairement aux idées reçues, la génération pivot n'est pas seule à s'investir pour leurs proches. D'ailleurs, avec l'allongement de la durée de la vie, les petits-enfants jouent également un rôle. Adultes, 11% aident leurs grands-parents.

L'aide apportée évolue donc avec le temps. D'abord elle semble formalisée, autour de la famille élargie, des voisins et amis. Les interactions s'élaborent entre personnes de

même génération. Et puis, au fur et à mesure que se développe la lignée, elle devient intergénérationnelle.

Quelle aide apporte-t-on ?

Le soutien apporté aux proches peut prendre différentes formes. Il peut être moral, financier ou s'articuler autour de services variés. Les caractéristiques sociales des accompagnants sont sans effet. Sa nature dépend essentiellement du statut familial ou amical de la personne aidée.

Les accompagnants apportent plutôt, un soutien moral à leurs parents (74%), leurs grands-parents (83%), leurs oncles et tantes (59%), leurs frères et sœurs (65%), leurs voisins et amis (65%). Ils soutiennent moins leurs enfants (46%) et petits-enfants (35%) (*fig2*). Est-ce par respect de la vie privée ? Est-ce lié à une moindre demande ? Est-ce tout simplement corrélé à la formalisation de l'aide ? Accompagner des personnes de même génération que soi ou celles qui nous précèdent semble plus aisé de ce point de vue là.

L'aide sous forme de service n'est pas desti-

¹ 73% des moins de 40 ans et 64% des 40/54 ans disent les avoir accompagnés contre 52% des 55/69 ans.

² En France, une femme devient grand-mère à l'âge moyen de 54 ans et un homme à celui de 56 ans.

³ 26% des 40/54 ans aident leurs enfants contre 66% des 55/69 ans et 50% des plus de 70 ans.

⁴ 55% soutiennent leur fratrie et 43% leurs amis contre respectivement 36% et 39% des 40/54 ans.

-tion. Par contre, la proximité géographique et affective doivent avoir leur importance. Ils rendent plutôt service à leurs parents (63%), leurs enfants (63%), leurs voisins et amis (69%) et leurs frères et sœurs (61%). Enfin, l'aide financière se concentre sur les enfants (64%). Les petits-enfants sont beaucoup moins concernés (42%). Le moindre pouvoir d'achat des jeunes, la volonté de conserver le même niveau social entre les générations, la construction d'un foyer... peuvent expliquer cet accompagnement privilégié de la descendance. Pour autant, elle est plus rare.

A quelle fréquence vient-on en aide ?

Si l'aide peut être multiforme, les Doubiens agissent plus souvent de manière ponctuelle. Ils dépannent plus, qu'ils ne participent au quotidien d'un proche. Néanmoins, 25% déclarent gérer l'ordinaire matériel d'un familial et 10% participer financièrement au quotidien de l'un d'eux. Les plus mobilisés sont les couples, les ménages avec enfant à charge et les actifs. Par exemple, 65% des couples rendent service pour dépanner et 25% pour gérer l'ordinaire contre 51% et 19% des personnes seules. En revanche, l'aide financière est plutôt le fait de ménages qui en ont les capacités : 45% de ceux dont les ressources mensuelles sont supérieures à 1500 euros apportent un soutien financier ponctuel à leurs proches contre 29% des ménages au niveau de revenu inférieur.

Pour quelles raisons est-on sollicité ?

Les raisons pour lesquelles les Doubiens sont sollicités par leurs proches sont diverses (fig3). Mais, 80% en ont indiqué une seule. Les habitudes familiales sont la première (49%). Les difficultés financières des individus qu'ils aident, apparaissent en seconde position (30%). Les motifs évoqués sont peu sensibles aux caractéristiques sociales ou démographiques des ménages. Les reflexes, les aspects monétaires ne sont pas soulignés par une population spécifique.

Quelles sont les limites que l'on se donnent face aux sollicitations des proches ?

Tout le monde ne dispose pas des mêmes ressources pour soutenir des proches. Mais, il est nécessaire d'être en mesure de la fournir. Pour mesurer l'implication des Doubiens nous les avons interrogés sur les limites qu'ils ont ou auraient.

La question financière est prépondérante. 49% des ménages éprouvent ou éprouveraient des difficultés à aider un proche lors-

que leur budget ne le permet plus. Les limites personnelles liées au temps consacré arrivent en seconde position. 42% soulignent la question du temps dédié à son propre foyer (fig4). **Les Doubiens semblent repousser les limites là où ils ne peuvent plus agir seuls, la question budgétaire renvoyant à l'environnement économique.**

De fait, les caractéristiques sociodémographiques n'ont pas d'impact sur la manière dont ils ciblent ces problèmes.

L'aide familiale est-elle source de difficulté ?

Mais, s'ils sont volontaires, 49% ont déjà rencontré de réelles difficultés à aider un ou des membres de leur famille. Les ménages qui en font état n'ont pas de spécificité sociodémographique, ni de personne dépendante dans leur environnement. Les éléments qui les caractérisent sont : la fréquence de l'aide fournie, l'absence de service public et plus particulièrement de soutien financier. 79% des ménages qui déclarent gérer la vie quotidienne d'un proche ont connu des contrariétés contre 52% de ceux qui ne font que les dépanner et 41% des ménages qui accompagnent un tiers faute de services dédiés, connaissent cette problématique contre 20% de ceux qui agissent sans répondre à ce manque.

La fréquence de l'aide fournie et le manque de soutien de la collectivité peuvent réellement mettre en péril les ménages. Ils doivent faire des choix qui impactent leur vie quotidienne et la stabilité budgétaire de leur foyer. La gestion de la dépendance n'est pas la seule problématique considérée.

L'absence de services publics : Quelle conséquence sur l'aide apportée par les familles

Aujourd'hui, l'absence de services publics dédiés ou d'aide financière de la collectivité concernent 29% des ménages (fig5). Aucune catégorie sociale n'est plus touchée qu'une autre. Ce qui les caractérise surtout, c'est véritablement la nature de l'aide apportée. Les ménages qui soulignent le plus leur absence sont les ménages qui aident leurs parents⁵, qui gèrent l'ordinaire d'un proche⁶ ou qui gardent régulièrement leurs petits enfants⁷.

Derrière ces chiffres se cachent la problématique des services de proximités et de l'accompagnement spécifiques de l'aide à la personnes et de la garde des enfants. La famille compense les manques.

1 Au cours des 12 derniers mois, à qui vous et/ou votre conjoint êtes vous venu en aide : (part des ménages en %)

Vos parents/beaux-parent	56
Vos frères et sœurs/beaux-frères et belles-sœurs	35
Vos voisins/vos amis	34
Vos enfants (hormis enfants à charge)	33
Vos petits-enfants	11
Vos grands-parents	11
Vos oncles/tantes	7
Autres	6
Non réponse	7

2 De quelle manière leur êtes vous venu en aide ? (part des ménages qui aident leurs proches en %)

	Par un soutien moral	En leur rendant service	En leur apportant un soutien financier
Vos parents/beaux-parent	74	63	14
Vos enfants (hormis enfants à charge)	46	63	64
Vos grands parents	83	45	12
Vos frères et sœurs/beaux-frères et belles-sœurs	65	61	16
Vos oncles et tantes	59	56	2
Vos petits enfants	35	58	42
Vos voisins et amis	66	69	10
Autres	29	30	24

Note : ne sont considérés que les ménages qui ont déclaré avoir apporté une aide à leurs proches au cours des 12 derniers mois (cf fig1)

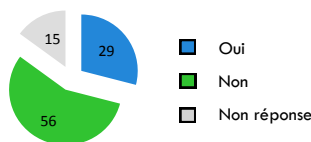
3 Généralement, pour quelle(s) raison(s) les membres de votre famille font appel à vous pour un service : (part des ménages en %)

Par habitude	49
Ils n'ont pas la possibilité financière de faire appel à un service payant	30
Ils n'ont pas de service de proximité leur permettant de faire autrement	16
Autre	13
Non réponse	8

4 A quel moment avez-vous éprouvé ou éprouveriez-vous des difficultés à aider un ou des membres de votre famille ? (Plusieurs réponses possibles) (part des ménages en %)

Lorsque votre budget ne vous le permet plus	49
Lorsque vous n'avez plus de temps pour vous occuper de votre propre foyer	42
Lorsque votre santé en pâtit	33
Lorsque vous n'avez plus de temps personnel	27
Lorsque vous manquez de reconnaissance	14
Autre	4
Non réponse	12

5 L'absence de soutien financier ou de services publics est-elle une raison pour laquelle vous devez apporter une aide spécifique à l'un des membres de votre famille ? (ex : absence de service pour la garde d'un enfant, accueil impossible en maison de retraite) (en %)



Aide apportée : Quelles représentations ?

Plus généralement, les Doubiens ressentent une forme d'obligation morale vis-à-vis de leur famille (fig6). Ils estiment pour la plupart que c'est un devoir de lui venir en aide. Par contre, ils n'en sont pas victime. Pour beaucoup, c'est aussi un plaisir. Cette notion est certainement à rapprocher à la forme spontanée et naturelle des échanges puisque les caractéristiques sociodémographiques n'ont pas d'impact sur l'opinion. Elle varie surtout selon la qualité des relations familiales et du niveau d'aide apportée. Plus on se sent proche de sa famille, plus l'entraide est ponctuelle, plus on estime qu'il est de son devoir de l'aider et plus on le fait par plaisir.

Par contre le sentiment de contrainte n'est pas écarté, 14 % identifient de cette manière l'accompagnement fait à leurs proches. Mais, il apparaît surtout avec la gestion de leur ordinaire ou de leur dépendance.

Aussi, 72% aimeraient en faire plus. Cette envie est partagée. On ne distingue aucun clivage en termes de CSP, de diplôme, de niveau de ressources, d'âge.... On note malgré tout quelques différences liées pour l'essentiel à la représentation de l'entraide familiale.

Les ménages qui souhaiteraient pouvoir aider davantage leurs proches sont plutôt :

- Des ménages qui partagent une même philosophie. Pour eux, aider les membres de la famille est un plaisir ou un devoir mais ce n'est en rien une contrainte.

- Des ménages qui ont déjà rencontré des difficultés à aider un proche. Dans ce contexte, on peut se rapprocher de l'analyse de M. Serge Guerin Sociologue, qui montre à travers un travail sur les personnes qui accompagnent des personnes dépendantes ou handicapées que les individus qui apportent une aide conséquente ne se positionnent pas en tant que victime. Pour eux, l'expérience de la prise en charge d'une personne dépendante est positive. Aider peut être difficile mais une fois dans l'engrenage on souhaite aller plus loin encore.

Aide reçue

Quelle aide reçoit-on ?

Face à l'individualisation des besoins et la valorisation de l'autonomie, on observe une sorte de replis sur soi lorsque l'on a besoin d'aide. 40% des Doubiens disent ne compter sur personne en de pareils cas (fig7). Ce phénomène est d'autant plus important lorsque l'on perd ses référents « naturels » que sont les parents⁸. Ce que l'on distingue surtout à travers l'enquête c'est le phénomène de réciprocité, de don et de contre don. Ce sont les individus que l'on aide que l'on sollicitera en particulier⁹. De fait, les plus jeunes ont plutôt leurs parents comme référents alors que les plus âgés ont leurs enfants. Comme pour « l'aide apportée », l'aide mobilisable évolue avec le cycle de vie. Selon la période, on sera plus particulièrement donateur ou donataire.

La famille reste néanmoins au cœur des solidarités. Les échanges sont d'abord familiaux. Si 34% des Doubiens ont aidé leurs voisins et amis au cours des 12 derniers mois, ils ne sont que 16% à déclarer instinctivement se tourner vers eux.

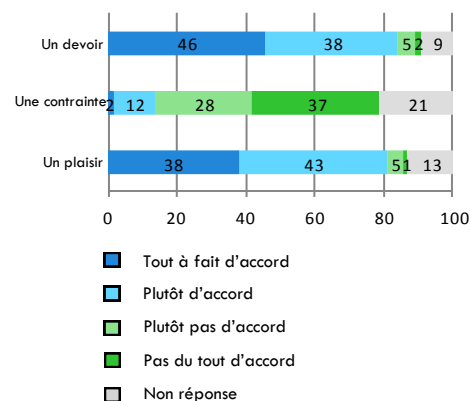
Mais si l'on remarque un repli spontané lorsqu'il s'agit de demander de l'aide, dans les faits il est un peu plus mesuré. 77% des Doubiens ont reçu de la part de leurs proches un soutien moral, un appui technique ou financier au cours des 12 derniers mois (fig8). L'âge est là encore une variable discriminante. Ce sont les actifs, les moins de 55 ans les plus grands bénéficiaires¹⁰.

La nature de l'aide demandée varie aussi selon l'âge et la composition familiale. Les couples, les ménages avec enfants bénéficient plus de services que les autres et les jeunes sont davantage soutenus sur un plan financier.

S'il semble plus aisée de donner que de recevoir, les solidarités familiales fonctionnent d'abord sur le principe de l'échange et de la réciprocité. Les sentiments de proximité géographique et affective n'agissent pas sur l'aide reçue. Ce sont les habitudes prises, qui dans la moitié de cas justifient la mobilisation de telle ou telle personne (fig9).

6 Parmi les affirmations suivantes, êtes-vous ? (en %)

Aider les membres de ma famille est :



7 Lorsque vous avez besoin d'un service, d'une aide financière... vers qui vous tournez-vous ? (Plusieurs réponses possibles) (part des ménages en %)

Personne, vous préférez vous débrouiller seul	40
Vos parents/beaux-parents	42
Vos frères et sœurs/beaux-frères et belles-sœurs	21
Vos voisins/vos amis	16
Vos enfants (hormis enfants à charge)	13
Des associations, des services publics, privés	9
Autre	4
Vos grands-parents	3
Vos petits-enfants	1
Non réponse	7

8 Au cours des 12 derniers mois avez-vous reçu de l'un des membres de votre famille pour : (Plusieurs réponses possibles) (part des ménages en %)

Un soutien moral (par téléphone, présence...)	51
Un ou des services (garde enfant, bricolage, ménage...)	44
Un soutien financier (prêt, don, prise en charge de certaines factures...)	16
Aucune de ces aides demandées	23

9 Pour quelle(s) raison(s) avez-vous fait appel à eux : (Plusieurs réponses possibles) (part des ménages en %)

Par habitude	53
Vous n'avez pas la possibilité financière de faire appel à un service payant	26
Vous n'avez pas de service de proximité vous permettant de faire autrement	8
Autre	14

⁵ 34% sont concernés contre 24% de ceux qui ne les aident pas spécifiquement.

⁶ 40% sont dans ce cas contre 24% de ceux qui ne sont pas soumis à cette fréquence.

⁷ 47% sont concernés contre 25% de ceux qui n'ont pas à rendre ce service.

⁸ 50% des 55/69 ans ont ce réflexe contre 29% des moins de 40 ans et 38% des 40/54 ans.

⁹ 58% des ménages qui les aident, les interpellent contre 19% de ceux qui ne le font pas.

¹⁰ 93% des moins de 40 ans, 79% des 40/54 ans ont été soutenus contre 63% des 55/69 ans.

Solidarités familiales/solidarités publiques : quelle articulation ? 3 exemples

L'accompagnement des parents pour la garde de leurs enfants

En France, il est devenu légitime socialement de travailler à plein temps et de faire garder ses enfants même si dans les faits 60% des moins de 3 ans sont gardés par l'un des deux parents. Aussi, rares sont les Doubiens qui estiment que les parents doivent se débrouiller seuls face à cette tâche. Ils sont plus partagés sur les acteurs mobilisés. Certains privilégient la famille, d'autres les pouvoirs publics mais la plupart préfère une action conjointe (fig9). Ce qui impacte surtout l'opinion, c'est la fréquence de l'intervention. La famille sera plus souvent l'unique intervenant pour les aides ponctuelles comme les vacances scolaires ou la prise en charge d'enfant malade alors que les pouvoirs publics seront plutôt l'unique « accompagnant » pour les temps périscolaires. Par exemple, 40% des Doubiens pensent que c'est à la famille et à l'entourage d'aider les parents en cas de maladie d'un enfant contre 20% pour la garde des enfants avant ou après la classe.

Mise à part la problématique des enfants malades l'opinion varie selon certaines caractéristiques sociales et familiales : Les hommes, les personnes âgées, les ménages sans enfant à charge sont plus favorables à une intervention de la famille. A l'inverse, les femmes, les ménages qui ont des enfants à faire garder, les plus jeunes, privilégient l'intervention publique auprès des parents seuls ou en accompagnement du soutien familial. Les Doubiens concernés par la problématique du partage des temps familiaux et professionnels que ce soit directement ou indirectement plébiscitent davantage l'intervention de la collectivité. On observe un véritable effet de génération.

S'il est incontestable d'accompagner les parents pour garder leurs enfants, pour les Doubiens, il faut veiller à une articulation entre aide familiale et aide publique. Les parents doivent pouvoir compter sur l'aide publique pour tricoter le quotidien de leurs enfants et la famille pour tisser le « sur mesure ».

L'accompagnement des jeunes dans leur prise d'autonomie

Que ce soit pour leurs études, leur entrée sur le marché du travail, l'installation dans un logement, les Doubiens considèrent que les jeunes doivent être soutenus (fig10).

Il n'y a bien que pour les loisirs, soit leur vie personnelle qu'ils doivent davantage ne

compter que sur eux-mêmes.

Les Doubiens privilégient aussi une intervention double famille/pouvoirs publics. Néanmoins, ils pointent une différence entre la question du logement et de l'insertion professionnelle. Egalement tributaire de choix personnels, l'autonomie résidentielle doit davantage être du ressort de la famille alors que l'accès à l'autonomie professionnelle que ce soit à travers les études ou la recherche d'un emploi doit plutôt être une mission des pouvoirs publics.

L'opinion varie selon quelques caractéristiques sociales et familiales. Mais les quelques différences recensées ne permettent pas de souligner une réelle hétérogénéité.

Là encore, ils privilégient une action conjointe.

L'accompagnement de la dépendance et du handicap

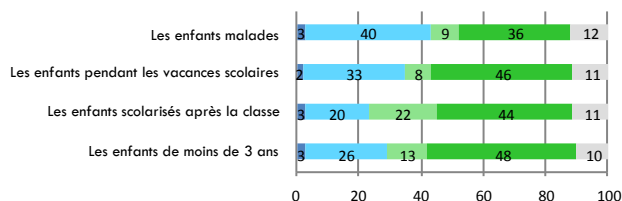
Si les familles se sentent naturellement responsables de l'accompagnement à la prise d'autonomie tel n'est pas le cas de sa perte. Dans le Doubs comme ailleurs, les pouvoirs publics sont largement sollicités pour sa prise en charge¹¹. Pour autant, les familles du département ne s'estiment pas désinves-

ties (fig11). Là encore elles mettent surtout en avant une nécessaire complémentarité. Elles ne peuvent ou ne pourraient gérer seule la situation qui pour elles se comptabilise plus souvent par des pertes que par des gains d'autonomie. Par exemple, 61% estiment que c'est de manière collégiale que famille et collectivités doivent répondre aux difficultés de déplacements, 57% à la problématique des repas, et 54% à la gestion des tâches administratives.

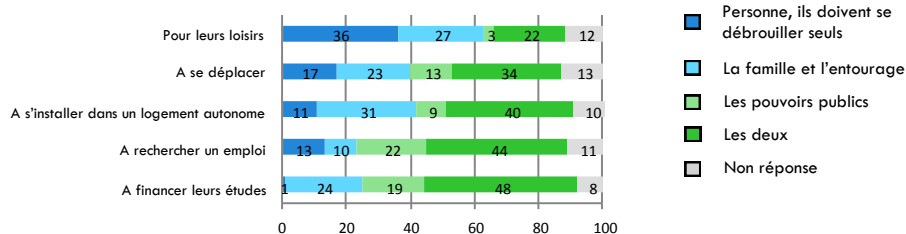
Cette prise en charge conjointe est partagée par la plupart des ménages. On observe néanmoins une légère différence entre les générations. Les retraités seront plus enclins à responsabiliser leurs proches. Les perspectives de dépendance sont, compte tenu de leur âge, probablement plus « réfléchies ».

Les Doubiens attendent surtout des services publics qu'ils mettent l'accent sur les tâches de la vie quotidienne qui impliquent une mobilisation constante que ce soit en terme de soin ou d'hygiène de vie. Ils se positionnent davantage pour gérer seuls l'environnement de la personne que ce soit à travers les tâches administratives ou l'entretien de la maison. Pour autant, aide familiale et aide publique doivent se conjurer.

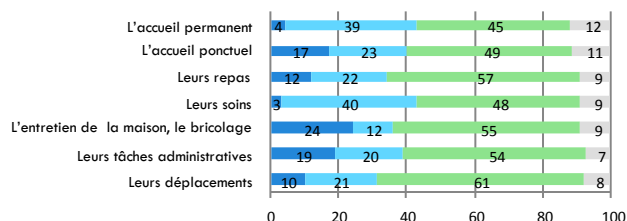
9 Selon vous, qui doit aider les parents à garder leurs enfants ? (part des ménages en %)



10 Selon vous, qui doit aider les jeunes ? (part des ménages en %)



11 Selon vous, qui doit aider les personnes en situation de dépendance ou de handicap ? (part des ménages en %)



¹¹ En 2013, selon la Dress, 73% des Français considèrent que la prise en charge de la dépendance revient à l'Etat.

Pour accompagner les proches

Soutenir un proche ne veut pas seulement dire faire « à la place de », mais aussi l'aider à faire autrement. La question de l'autonomie est importante dans le système d'entraide familial puisque les Doubiens expriment des besoins spécifiques. Le plus criant est celui de l'information. Face à la situation de leurs proches, ils semblent en manquer cruellement puisque 63% déclarent avoir besoin de plus d'information pour mieux les aider (fig12). D'ailleurs, l'enquête montre que seuls 35% des ménages connaissent le congé de soutien familial qui permet de s'occuper d'un des membres de sa famille, qu'il soit handicapé ou en perte grave d'autonomie. Même si les femmes, traditionnellement plus mobilisées par la prise en charge de leurs proches dépendants, sont mieux averties, toutes et tous ne le connaissent pas. Cette quête d'information marque probablement la complexité des situations à gérer et la nécessaire complémentarité entre solidarité familiale et solidarité publique.

Mettant en avant la question financière comme limite à l'entraide familiale, 53% aimeraient des aides de cet ordre. Les déplacements, les tâches administratives, ... génèrent des frais qui ne sont pas toujours supportables par les « accompagnants ».

Et puis, même si les familles sont volontaires 25% aimeraient un soutien moral. Les situations ne semblent pas toujours aisées à contenir de ce point de vue là. Le manque d'information, la solitude qui en découle, les conflits familiaux...sont autant de facteurs qui fragilisent les « accompagnants » au point qu'ils doivent eux-mêmes être soutenus. Cet aspect est d'autant plus frappant qu'il ne concerne pas une frange particulière de la population. Ce ne sont pas les ménages les plus sollicités par leurs proches qui en font le plus la demande.

Pour mieux accompagner leurs proches, les Doubiens, ont donc quelles que soient leurs caractéristiques sociales et familiales besoin d'un certain appui de la collectivité.

Les organismes qu'ils estiment être en mesure de fournir ces aides sont d'abord les services sociaux. 82% pensent qu'ils sont les plus adaptés. Ce terme est assez générique, et ils ont la particularité d'être organisé par la collectivité. Derrière se cache probablement l'idée de la centralisation des informations et des aides financières disponibles. Les associations sont moins plébiscitées. Mais 43% pensent qu'elles ont-elles aussi toute la latitude pour organiser ces accom-

pagnements. Certainement en lien avec elles, les personnes qui aident un proche les mettent davantage en avant.

Pour ne pas à avoir à solliciter l'entourage

Malgré tout, les solidarités sont teintées d'ambivalence. La recherche d'autonomie reste au cœur des préoccupations. En cas de difficulté on observe une forme spontanée de repli sur soi. De fait, pour ne pas avoir à demander de l'aide, la plupart déclare manquer de service à la personne sur leur territoire. 58% souhaiteraient voir se développer des services d'aide ménagère, 45% des services de transport et 43% des modes de garde (fig 13). Ce plébiscite est certainement lié à la fréquence de la tâche et à la capacité des personnes à gérer un quotidien. Il n'est pas aisé de demander de l'aide surtout quand celle-ci est régulière. Selon l'âge les cibles ne sont toutefois pas les mêmes. Les plus âgés soulignent le nécessaire développement des services d'aide ménagère alors que les ménages avec enfants mettent en avant les services de garde d'enfants.

Ce chiffre montre le réel besoin du développement des services à la personne dans le département.

12 De quoi auriez-vous besoin pour mieux accompagner vos proches ? (Plusieurs réponses possibles) (part des ménages en %)

D'information (administratives, médicales...)	63
D'aide financière	53
De soutien moral	25
D'une médiation familiale	10
Autre	2

Solidarité familiale/solidarité public, une nécessaire complémentarité : exemple la mise sous protection juridique d'un majeur

Les ménages sont sensibles à la question de la vulnérabilité. 40% se porteraient volontaires pour prendre en charge une mesure de tutelle. Pour autant, la tâche semble lourde. 26% ne sauraient à qui la confier et 21% aimeraient qu'un des membres de leur famille la prenne en charge.

Si les services publics ou privés ne sont pas de prima bord jugés aptes à entourer leurs proches, ce n'est pas la qualité de leurs prestations qui est mise en cause. On observe surtout une forme d'obligation morale vis-à-vis de la famille. D'ailleurs, les ménages qui feraient appel à eux mettent en avant leur propre manque de compétence et leurs réelles difficultés à prendre de telles responsabilités.

Si l'entraide familiale doit être valorisée dans ces situations. Le difficile positionnement marque un besoin réel de soutien par la collectivité. Les familles ont besoin d'informations, et d'un accompagnement spécifique pour développer leurs aptitudes à gérer la tutelle d'un proche si cela s'avère nécessaire.

13 Plus généralement, quel(s) type(s) de service(s) souhaiteriez-vous voir se développer de manière à ne pas avoir à demander aux membres de votre famille de l'aide ? (Plusieurs réponses possibles)

Service d'aide ménagère	58
Service de transport	45
Service de garde d'enfant (quelque soit l'âge)	43
Autre(s) service(s)	4

Observatoire de la famille

Service d'études de l'Union Départementale des Associations Familiales du Doubs dont la mission générale est de développer des outils de connaissance et d'information sur la vie de l'ensemble des familles du département.

Objectif : mieux connaître les familles pour mieux les représenter auprès des pouvoirs publics.

Source

Les résultats de cette étude sont issus de l'enquête « Solidarités familiales, solidarités publiques, quelles complémentarités ? » menée dans le Doubs par l'Observatoire de la famille en mai 2014.

Le questionnaire élaboré par l'Observatoire de la famille a été envoyé à 5000 ménages du département choisis de manière aléatoire dans les fichiers Média Post. 622 ont répondu.